

Folio 141

Province de LIEGE
Arrondissement de WAREMME

C.C.P. : 000-0025082-56
DEXIA : 091-000444209

Tél. : 04/259.92.50
Fax : 04/259.41.14

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Rue Albert 1^{er}, 16

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 SEPTEMBRE 2007

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;

Mme M. VAN EYCK, M. J-M ROUFFART M.P. ETIENNE, M. L. FOSSOUL, Echevins ;

Mmes M.E. HAIDON, C. PAIN, M. C. NOIRET, MM. P. BRICTEUX, Mme L. SERET, M. A. SACRE, M. J-F WANTEN, M. C. ALFIERI, Mme A-M LATOUR, Mme C. HAQUET, M. J. GONDA, M. S. DORVAL, Conseillers communaux ;

Excusés : M. P. ETIENNE, Melle C. PAIN.

Absent : M. S. DORVAL.

Mme Catherine DAEMS, Secrétaire Communale.

1. Aéroport de Bierset Informations.

Monsieur le Bourgmestre informe de la mise en place depuis le 01/09/2007 de l'équipe d'entretien financée par la Région Wallonne et la SOWAER. Cette équipe est composée d'un administratif à mi-temps, d'un chef d'équipe et de 2 ouvriers.

Un point presse demandé par la SOWAER est programmé le 21 septembre prochain.

2. a) Procès-verbal de la séance conjointe du Conseil communal et de l'Action sociale du 1^{er} Août 2007. Adoption.

Monsieur NOIRET demande qu'au folio 133, dernière intervention, les termes « aménagement durable » soient remplacés par « développement durable ».

Le Conseil,

A l'unanimité moins une abstention de Monsieur Rouffart, absent lors de cette séance, adopte le procès-verbal de la séance conjointe du Conseil communal et de l'Action sociale du 1^{er} août 2007.

b) Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} août 2007. Adoption.

Le Conseil,

A l'unanimité moins une abstention de Monsieur Rouffart, absent lors de cette séance, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} août 2007.

3. Fabrique d'Eglise de Sur-les-Bois. Budget de l'exercice 2008. Avis.

Le Conseil,

Emet un avis favorable au sujet du budget de l'exercice 2008 de la Fabrique d'Eglise de Sur-les-Bois, se clôturant aux chiffres suivants :

Folio 142

Recettes : + 10.450,00 €

Dépenses : + 10.450,00 €

Dotation communale : 8.897,94 €

4. Règlement communal applicable aux marchés publics de produits organisés sur le domaine public de la commune. Adoption.

Des corrections étant demandées par le SPF Economie, Monsieur le Bourgmestre propose le retrait du point et son inscription au Conseil communal d'octobre 2007.

5. ASBL « Saint-Georges, Villages des plaisirs de la bouche ». Organisation d'un marché artisanal mensuel place Léo Michel. Autorisation.

Monsieur NOIRET invite chacun à être présent lors de ce marché mensuel.

Le Conseil,

Vu la loi du 25/06/1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines, plus particulièrement les articles 1^{er}, 4^o, 4 et 10 bis ;

Considérant que l'ASBL « Saint-Georges, Villages des plaisirs de la bouche » organise un marché artisanal chaque 3^{ème} mardi du mois de 15h30 à 20h00, d'avril à décembre, sur la place Léo Michel ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché privé puisqu'il a été créé sur initiative privée, qu'il n'est dès lors pas soumis au règlement communal applicable aux marchés publics de produits organisés sur le domaine public de la commune ;

Considérant que l'organisation de marchés privés doit être autorisée par les autorités communales ;

Considérant que ce marché n'est pas de nature à troubler l'ordre public ni à mettre en péril l'offre commerciale existante ;

Par ces motifs et sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité :

AUTORISE l'ASBL « Villages des plaisirs de la bouche » à organiser un marché artisanal chaque 3^{ème} mardi du mois de 15h30 à 20h00, d'avril à décembre, sur la place Léo Michel. Ce marché privé devra être organisé dans le respect des règles qui régissent l'exercice des activités ambulantes.

6. Programme communal d'actions en matière de logement pour les années 2007-2008. Adoption.

Monsieur le Bourgmestre indique que le dossier contient deux options : une à court-terme, l'autre à moyen terme.

Folio 143

Le volet à court terme est celui dont on va parler aujourd'hui, celui à moyen terme concerne les logements autour de la future maison de repos.

Dans le volet à court terme, on trouve deux items :

- a) - Immeuble rue Warfusée 104, propriété de la SOWAER, pour répondre à une demande de locataires sociaux de Stockay.
- b) - Maison rue Brouesse 12, propriété de la SOWAER, que le Collège ne voulait pas qu'on démolisse sous le prétexte qu'elle demande des travaux lourds, d'autant plus que ce logement peut accueillir une famille nombreuse.

Monsieur NOIRET suggère d'introduire une demande de financement auprès de la SLF, ce qui permettra ainsi de démontrer certaines aberrations.

Monsieur le Bourgmestre signale que l'on va faire appel à la S.L.F. en demandant la mise à disposition gratuite par la S.L.F. des immeubles repris sous a et b.
Il souligne la pertinence de la remarque de Monsieur Noiret.

Le Conseil,

Vu la délibération du Collège communal du 07 août 2007 arrêtant le programme communal d'actions en matière de logement 2007-2008, lequel devait impérativement parvenir à la région wallonne pour le 15 août 2007 au plus tard ;

Considérant qu'il convient que le Conseil communal ratifie ledit programme ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité :

RATIFIE le programme communal d'actions en matière de logement 2007-2008 tel qu'arrêté par le Collège communal en séance du 07 août 2007.

La présente sera transmise à la Division du Logement du Ministère de la Région wallonne.

7. Plan EPURE phase II.

a) Projet. Adoption.

b) Marché. Cahier des charges. Décision.

Monsieur le Bourgmestre explique que la phase I a permis une économie de +/- 50 % sur 202 points d'éclairage.

La phase II concerne aussi 202 points lumineux, ce qui devrait rapporter 50,28 % d'économie en terme de frais d'exploitation et il ne restera plus que 34 points lumineux à remplacer.

a) Le Conseil,

folio 144

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 01/04/1999 relatif à l'octroi de subventions aux communes et provinces pour l'exécution de travaux d'éclairage public destinés à réaliser des économies d'énergie (plan EP-URE);

Vu le projet dressé par l'Association Liégeoise d'Electricité en date du 24/07/2007, référencé n° GED/705/162, ayant pour objet le remplacement de 202 luminaires fonctionnels sur l'entité communale, ce, dans le cadre du plan EP-URE phase 2 ;

Vu que le bilan énergétique et photométrique total montre que le remplacement de ces luminaires apportera une économie d'énergie de l'ordre de 50,28 % et une amélioration photométrique de l'ordre de 22,46 %;

A l'unanimité :

Approuve le projet dressé par l'Association Liégeoise d'Electricité en date du 24/07/2007, référencé n° GED/705/162, ayant pour objet le remplacement de 202 luminaires fonctionnels sur l'entité communale, dont le montant est estimé comme suit :

- Matières fournies par l'A.L.E. : 12.448,00 €HTVA,
- Main d'œuvre : 23.145,64 €HTVA,
- Armatures : 45.839,96 €HTVA

Soit un total de 98.534,66 €TVA comprise(taxe de recyclage sur les lampes et les luminaires incluse)

Sollicite auprès de la Région Wallonne l'octroi d'un subside de 74.368,06 € dans le cadre du plan EP-URE.

b)Le Conseil communal,

Vu le projet dressé par l' ALE en date du 24/07/2007 ayant pour objet le remplacement de 202 luminaires d'éclairage public dans le cadre du plan EP-URE phase 2 ;

Considérant qu'il appartient à la Commune de s'approvisionner en luminaires par marché public de fournitures ;

Vu la NLC, notamment les articles L1122-30, al. 1^{er}, et L1222-3, al. 1^{er} ;

Vu la loi du 24/12/1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, notamment l'article 17, §2, 1^o, a ;

Vu l'arrêté royal du 08/01/1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, notamment l'article 120, al. 1^{er} ;

Vu l'arrêté royal du 26/09/1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, notamment l'article 3, §2, alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu que soit passé un marché ayant pour objet les fournitures spécifiées à l'article 1^{er} ;

Folio 145

Considérant que le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, du marché dont il est question à l'alinéa qui précède s'élève approximativement à **45.839,96 €**;

Considérant que des crédits appropriés seront inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2007, à l'article 426/735/54-2007 ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

ARRETE :

Article 1^{er} :

Il sera passé un marché – dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à **45.839,96 €**– ayant pour objet les fournitures spécifiées ci-après :

- 19 armatures pour lampe sodium basse pression 36 W,
- 52 armatures pour lampe sodium basse pression 55 W,
- 64 armatures pour lampe sodium haute pression 50 W,
- 41 armatures pour lampe sodium haute pression 70 W,
- 26 armatures équipées d'une lampe à induction 55W,

Le montant qui figure à l'alinéa qui précède a valeur d'indication, sans plus.

Article 2 :

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

Sauf impossibilité, 3 fournisseurs au moins seront consultés.

Article 3 :

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera régi :

- d'une part, par le cahier général des charges, dans son intégralité ;
- et, d'autre part, par les dispositions énoncées dans le cahier spécial des charges annexé à la présente délibération.

Article 4 :

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera financé comme il est dit ci-après :

- **Au moyen des subsides alloués par la Région Wallonne,**
- **Au moyen d'un emprunt.**

8. ASBL « Maison des Jeunes de Saint-Georges ». Désignation des représentants communaux pour la législature 2007-2012. Décision.

Le Conseil,

Folio 146

Vu la nécessité de procéder à la désignation de représentants communaux pour participer aux assemblées générales de l'ASBL « Maison des Jeunes de Saint-Georges » pour la législature 2007-2012 ;

Vu les dispositions des statuts régissant ladite ASBL stipulant que sont membres associés de droit, le Bourgmestre, l'Echevin ayant la jeunesse dans ses attributions et huit personnes désignées par le conseil communal proportionnellement aux tendances politiques existantes au sein du communal ;

Vu les candidatures de Madame Mireille DEPOSSON, Messieurs Pierre BRICTEUX, Christian DEVIVIER, Cédric KALKMANN, Michel SLEYPENN et Jean-François WANTEN pour le groupe ENSEMBLE, de Mademoiselle Jessica CRESPO pour le PS et de Monsieur Vincent DELVAUX pour ECOLO ;

Considérant qu'il y a autant de candidatures que de postes à pourvoir ;

DESIGNE Madame Mireille DEPOSSON, Messieurs Pierre BRICTEUX, Christian DEVIVIER, Cédric KALKMANN, Michel SLEYPENN et Jean-François WANTEN pour le groupe ENSEMBLE, Mademoiselle Jessica CRESPO pour le PS et Monsieur Vincent DELVAUX pour ECOLO pour représenter la commune aux assemblées générales de l'ASBL « Maison des Jeunes de Saint-Georges » pour la législature 2007-2012.

9. Déclaration de BREENDONK 2007. Adhésion.

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de la Déclaration de Breendonk 2007.

Monsieur NOIRET souligne que c'est vraiment d'actualité.

Le Conseil,

Considérant que dans le cadre de la commémoration du 62^{ème} anniversaire du jour de la Victoire le 08 mai 2007, le Docteur André WYNEN a, dans son exposé, présenté la Déclaration de BREENDONK 2007 ;

Considérant que cette Déclaration vise à frapper d'inéligibilité les personnes qui auraient fait l'objet d'une condamnation pour non-respect de la Convention européenne des droits de l'homme, intégrée dans le droit belge de 1953 ;

Vu la lettre du 24 août 2007 de Monsieur BAETEN, Président du Groupe Mémoire, par laquelle il demande aux conseils communaux d'adhérer à cette Déclaration de BREENDONK 2007 ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité :

DECIDE d'adhérer à la Déclaration de BREENDONK 2007 et d'en informer les Présidents de la Chambre des Représentants, du Sénat et du Parlement wallon.

Folio 147

10. FEDER. Fonds structurels 2007-2013. Projet – pilote commun de mise en place de panneaux photovoltaïques dans l’ensemble des arrondissements de HUY et de WAREMME. Accord de principe.

Monsieur le Bourgmestre indique que l’endroit le plus judicieux pour placer des panneaux photovoltaïques parait être le Centre culturel : la toiture parallèle à la rue Albert 1^{er} étant particulièrement bien positionnée par rapport à l’ensoleillement et bien visible de la rue.

Monsieur NOIRET déclare que le Collège peut proposer de tels projets tous les mois.

Le Collège,

Vu l’appel à projets lancé par le FEDER concernant les fonds structurels 2007-2013 ;

Vu le courrier du 21/08/2007 de la Commune de BRAIVES proposant de rentrer un projet-pilote commun aux communes des arrondissements de HUY et de WAREMME en vue de l’installation de panneaux photovoltaïques permettant de produire de l’électricité verte ;

Considérant qu’il ressort de la réunion qui s’est tenue le 29 août dernier et à laquelle ont assisté Messieurs ETIENNE et FOSSOUL, Echevins, qu’il est intéressant d’adhérer audit projet et de marquer son accord de principe pour l’acquisition d’un kit photovoltaïque de 5 KWC de 40 m², dont le coût est estimé à 44.000,00 € subsidié à hauteur de 80 % ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l’unanimité :

Marque son accord de principe quant à l’adhésion au projet-pilote commun de mise en place de panneaux photovoltaïques dans l’ensemble des communes des arrondissements de HUY et de WAREMME et à l’acquisition d’un kit photovoltaïque de 5 KWC de 40 m², dont le coût est estimé à 44.000,00 €, subsidié à hauteur de 80 %.

Par conséquent, l’investissement communal sera de maximum 10.000 €, compte tenu des éventuels frais de marketing.

11. Programme triennal partiel 2007-2009. Notification de l’arrêté ministériel d’approbation. Information.

Monsieur le Bourgmestre signale que le programme triennal partiel 2007-2009 relatif aux travaux d’amélioration et d’égouttage des rues Sur-les-Sarts et Sur-les-Roches a été approuvé par le Ministre Courard et que l’ouverture des soumissions est fixée au 11/10/2007.

Il rappelle que dans le cadre du plan triennal traditionnel, la Commune attend toujours une réponse du Ministre concernant l’égouttage de la N614 (Chaussée Verte) et l’amélioration et l’égouttage des rues des Bouleaux, des Acacias et nouvelles voiries du quartier.

12. Cofinancement d’un audit énergétique d’un bâtiment communal. Information.

Folio 148

Monsieur le Bourgmestre déclare que la Région Wallonne a prêté une oreille favorable à la demande d'audit énergétique du Centre culturel.

●) Points inscrits à l'ordre du jour par le groupe socialiste :

- a) Demande d'informations concernant le déboisement de parcelles entre les rues Grevesse et Joseph Wauters ainsi que l'autorisation d'un circuit motos, quads et autos à ce même endroit.

Madame HAIDON se fait la porte-parole de citoyens de la rue Grevesse. Elle voudrait savoir quelles mesures ont été prises au niveau communal face à cette situation.

Monsieur le Bourgmestre indique que deux échevins sont allés se rendre compte sur place. La Police de l'Environnement a été mise à contribution pour constater les faits. Par ailleurs, un courrier a été adressé au propriétaire des lieux et à son fils.

- b) Demande de présentation du projet d'aménagement de la plaine de jeux et d'informations concernant la réalisation, la sécurité du nouveau parking de celle-ci ainsi que l'autorisation à quiconque de venir y déverser ses gravats.

Madame HAIDON déclare que les riverains constatent que l'aménagement n'est pas terminé, qu'il n'y a plus de clôtures, qu'il y a des gravats déposés par beaucoup de personnes, que les compteurs et vannes de gaz sont à la portée des enfants. Madame Haidon craint pour la sécurité des enfants et demande si le Collège possède un projet d'aménagement complet à présenter aux riverains et s'il compte prendre des dispositions pour empêcher les dépôts de gravats et sécuriser les lieux.

Monsieur le Bourgmestre répond que les travaux d'aménagement de la Maison des Jeunes avancent bien et estime qu'on pourra l'inaugurer en 2007. En ce qui concerne le boulo-drome, l'éclairage va être renouvelé. Pour ce qui est de la partie ludique, la volonté est de garder le terrain de tennis, d'aménager une aire de jeux pour les petits à proximité. Les dépôts de gravats sur le parking vont permettre de réaliser le coffrage de celui-ci. L'Echevin des Travaux a été chargé d'accélérer l'exécution des travaux afin qu'ils soient terminés cette semaine.

Madame HAIDON insiste pour qu'on ferme l'endroit dès demain matin afin que les enfants ne puissent aller se blesser là-bas ou toucher aux vannes de l'ALG.

Monsieur le Bourgmestre répond que ce sera fait.

Il ajoute qu'aujourd'hui on aurait dû soumettre à la décision du Conseil la passation par procédure négociée d'un marché pour la fourniture et le placement de clôtures à la plaine de jeux.

Il demande le feu vert à cet égard.

Le Conseil marque unanimement son accord.

- c) Demande d'informations concernant la transmission du courrier adressé aux Membres du Conseil communal par les citoyens, les associations via la commune.

Folio 149

Monsieur le Bourgmestre indique qu'en général les documents sont adressés aux Conseillers lors de la convocation du Conseil communal ou déposés sur les tables des Conseillers.

Il accepte de mettre à disposition des Conseillers de l'opposition des casiers à courrier et d'adresser aux deux chefs de groupe les courriers urgents.

Informations :

- a) 17/10/2007 : Madame Haidon signale qu'à cette date aura lieu la Journée mondiale du respect de la misère. Elle demande à pouvoir déposer des pétitions à la Maison communale.

Monsieur le Bourgmestre donne son accord.

- b) Prochain Conseil communal : le 10/10/2007. En novembre, le Conseil aura lieu le 07/11/2007 et figureront à l'ordre du jour des modifications budgétaires.

La séance est levée à 21h00.

La Secrétaire communale,

Catherine DAEMS.

Par le Conseil,

Le Président,

Francis DEJON.